

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL - AGRICOLE**Documents et informations nécessaires au traitement de la demande**

- Le formulaire de demande dûment complété
- Plan d'architecture signé et scellé par un professionnel compétent en la matière.
 - Détails de fondations ;
 - Élévations (vues de tous les côtés) incluant les revêtements ;
 - Une coupe transversale comprenant la composition des murs ;
 - Aménagement intérieur (usage et dimension des pièces) ;
 - Dimensions des ouvertures (portes et fenêtres) ;
 - Les calculs de façade de rayonnement ;
 - Les pourcentages de revêtement extérieur ;
- Si les plans d'architecture contiennent des indications « **Voir ingénieur** » (ex : structure d'acier, plancher autoportant, etc.), des plans ou devis signés et scellés par un ingénieur en structure membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec seront exigés.
- Plan d'implantation fait par arpenteur-géomètre (voir Annexe 1 ci-joint) indiquant les éléments suivants :
 - Bâtiment(s) projeté(s);
 - Bâtiment(s) existant(s) et/ou à démolir;
 - Les arbres matures présents sur la propriété ainsi que ceux à retirer dans le cadre de la construction;
 - Les allées d'accès et les cases de stationnement ainsi que leur dimension;
 - Les zones inondables, les bandes de protections riveraines et les cours d'eau (incluant la zone de glissement de terrain – Rivière Richelieu et L'Acadie), le cas échéant.
- Plan de contrôle de l'érosion et des sédiments (si zones inondables et/ou rive). Ce plan doit être conçu à même le projet d'implantation et doit comprendre au moins les éléments suivants :
 - Les zones de remaniement des sols ;
 - Les aires d'entreposage des déblais ou autres matériaux de construction ;
 - Les corridors de circulation de la machinerie ;
 - La clôture ou barrière de protection à installer pour délimiter et protéger les zones sensibles.
- Le cas échéant, les renseignements et documents requis pour évaluer la conformité du projet en regard des normes relatives à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole établies au règlement de zonage en vigueur.
- Acte notarié (si vous êtes propriétaire depuis moins de 6 mois).
- Procuration (si vous n'êtes pas propriétaire).

! Un sceau d'architecte peut être obligatoire selon l'usage, la superficie ou le nombre d'étage du bâtiment à construire. Consulter la *Loi sur les architectes* ou votre professionnel.



Le Service de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Carignan se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire afin de vérifier la conformité du projet à toute réglementation applicable.

Délai de traitement d'une demande de permis

La Ville de Carignan dispose de 30 jours afin de délivrer les permis de construction lorsque le dossier est complet et conforme. Toutefois, ce délai ne compte pas le traitement des demandes devant passer aux divers comités tels que le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ou le Comité de démolition.

Format des documents

L'ensemble des documents requis pour les demandes de permis doivent être déposés en format numérique (Exemple, des fichiers de type PDF ou JPEG).

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL - AGRICOLE
Aide-mémoire des articles pertinents pour une nouvelle construction
483-U - Règlement de zonage

Art. 42 à 59	Rive, littoral et zones inondables
Art. 79 à 94	Stationnement, allée d'accès et allée de circulation
Art. 95 à 108	Aménagement d'un terrain (aménagement d'espace vert, niveau de terrain, plantation d'arbres, etc.)
Art. 110 à 117	Clôture, muret et haie
Art. 118 à 127	Apparence d'un bâtiment (Revêtement extérieur, toit plat, cheminée)
Art. 197 à 217	Chapitre 8 : Dispositions spécifiques à l'usage Agriculture

456-U - Règlement de construction

Art. 18	Type de fondation autorisé pour un bâtiment principal
Art. 20	Égouttement des eaux de surface
Art. 29	Mesures d'immunisation pour une construction en zones inondables

Grille des tarifs
***** CES TARIFS SONT SUJETS À CHANGEMENT, ET CE, SANS PRÉAVIS *****

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	PERMIS DE CONSTRUCTION	
	Construction d'un bâtiment principal agricole étant assujéti à la <i>Loi sur les architectes</i>	700 \$
	Construction d'un bâtiment principal agricole n'étant pas assujéti à la <i>Loi sur les architectes</i>	150 \$
	DÉPÔT DE GARANTIE – Production d'un certificat de localisation suite à la construction. * Le dépôt sera remboursé suite à la réception du nouveau certificat de localisation à l'intérieur d'un délai de 2 ans maximum de la réception du paiement.	200 \$
	* APPROBATION PIIA – Secteurs concernés seulement	300 \$
	CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR PUIITS ET INSTALLATION SANITAIRE	
	Puits	100 \$
	Installation septique • Dépôt de garantie – Rejet dans un fossé municipal – Remboursable à la suite de l'inspection	100 \$ 300 \$
	Puits géothermique	100 \$
	CONTRIBUTION DE CROISSANCE * Ces montants sont indexables chaque année.	
• Fond Infrastructures – Loisirs, culture et administration		
– Maison unifamiliale ou logement 5½ et plus	2 900 \$	
– Logement 4½	2 175 \$	
– Logement 3½ et moins	3 900 \$	
SERVICES TECHNIQUES	RACCORDEMENT * Terrain non raccordé à l'aqueduc et égout dans la rue	
	Coût du permis	120 \$
	• Dépôt de garantie remboursable jusqu'à 1 an après la fin des travaux	1 775 \$
	BRANCHEMENT * incluant deux (2) inspections - Conduites extérieures et intérieures du bâtiment	
	Coût du permis	120 \$
	COUPE D'UNE BORDURE	
	Dépôt de garantie avec le dépôt de la demande • Coût réel + 15 % de frais d'administration – Remboursement du solde par chèque	500 \$
	CONSTRUCTION D'UN PONCEAU	
	Coût du permis	120 \$
	• Dépôt de garantie remboursable à la suite de l'inspection	240 \$
CANALISATION DES FOSSÉS ADJACENTS À UNE EMPRISE DE RUE		
Coût du permis	120 \$	
• Dépôt de garantie remboursable à la suite de l'inspection	600 \$	

MISE À JOUR : JANVIER 2025

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL - AGRICOLE

REQUÉRANT					
Nom :					
Adresse :					
Ville :				Code postal :	
Téléphone :			Adresse électronique :		
Le requérant est le propriétaire		OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Si non : JOINDRE UNE PROCURATION	
				Propriétaire récent : JOINDRE L'ACTE NOTARIÉ	
ÉCHÉANCIER					
Date de début des travaux :		Date de fin des travaux :		Valeur des travaux (Excluant le terrain) :	
TYPE DE BÂTIMENT					
<input type="checkbox"/> Bâtiment pour un usage principal (ex. élevage) <input type="checkbox"/> Y a-t-il un logement ?					
<input type="checkbox"/> Bâtiment pour un usage accessoire (ex. entreposage)					
SITE DES TRAVAUX		REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS			
Adresse :		Avant	Lat. gauche	Lat. droite	Arrière
Numéro de lot :		Brique			
Superficie du terrain :		Pierre			
Superficie d'implantation au sol du bâtiment :		Clin de fibrociment			
		Clin de bois peint ou teint			
		Clin de fibre de bois (ex. Canoxel)			
		Clin d'aluminium ou d'acier <input type="checkbox"/> Apparence bois			
		Clin de vinyle			
		Autre : _____			
CONCEPTEUR DES PLANS					
<input type="checkbox"/> Les plans sont signés scellés					
Concepteur :				Téléphone :	
Adresse électronique :					
EXÉCUTANT DES TRAVAUX					
<input type="checkbox"/> Auto-construction					
Exécutant des travaux :				Téléphone :	
Adresse électronique :				No RBQ :	
DÉCLARATION DU REQUÉRANT					
<input type="checkbox"/> J'ai lu la réglementation applicable à ma demande et j'accepte les normes et exigences mentionnées précédemment. Je déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Je comprends qu'il est interdit de commencer les travaux avant l'émission du permis.					
<input type="checkbox"/> Je désire obtenir mon permis par courriel et je m'engage à suivre les indications inscrites dans le courriel qui me sera transmis.					
Signature :				Date :	
SECTION RÉSERVÉE À LA VILLE					
Mode de paiement : Interac <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Montant : _____ \$				Reçu par :	